



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

## Séance du 4 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre février à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Anne-Marie MIVELLE (procuration à Florent SERRETTE), Michaël FUMEY (procuration à Jérôme SERRETTE).

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ été désignée secrétaire de séance.

*La séance est ouverte à 20h05.*

---

En préambule, M. le Maire évoque le crash d'un Mirage 2000 D survenu le 9 janvier 2019 au lieu-dit « Combe Roignot » à Mignovillard. Un hommage est rendu aux deux militaires qui ont perdu la vie dans cet accident : le commandant Baptiste CHIRIÉ et la capitaine Audrey MICHELON. Une réunion publique avec plus de 200 personnes a été organisée le 22 janvier dernier avec les autorités civiles et militaires pour transmettre toutes les informations nécessaires à la population et répondre aux questions.

Il est rappelé que la zone militaire temporaire (ZMT) définie par l'armée pour protéger le site du crash et permettre les opérations de dépollution est strictement interdite d'accès. Elle sera libérée à la fonte des neiges, lorsque l'armée aura pu réaliser un dernier ratissage du site pour enlever les derniers débris d'avion. Les opérations de dépollution sont à un stade très avancé : la terre concernée a été enlevée et sera remplacée, les arbres abîmés ont été coupés et seront replantés. Aucune pollution de l'eau n'a été détectée, toutes les mesures appropriées ont été prises en particulier au niveau des sources de l'Ain et de la Papeterie.

M. le Maire propose au conseil municipal, qui l'accepte, que la Commune mette à disposition un lieu dans la parcelle communale AI 80, à proximité de la cabane de chasse, pour ériger une stèle en mémoire des 2 militaires. Des contacts en ce sens seront pris avec les familles et l'armée.

## 1. Forêts et bois : commission du 28 janvier 2019

### Proposition de travaux - Programme 2019

L'adjointe en charge de la forêt présente la proposition de programme de travaux 2019 par l'ONF :

- Travaux sylvicoles avec intervention en futaie irrégulière : parcelles 21, 2, 20.
- Travaux de maintenance avec entretien des parcelles (marquage des lignes) : parcelles 4, 5, 7, 11, 74, 78, 8 en 2019 et parcelles 26, 27, 28, 30, 38, 63, 70, 90 en 2020.

La commission a rendu un avis favorable pour les travaux sylvicoles mais pas pour les travaux d'entretien, dans la mesure où les lignes sont progressivement marquées par l'ACCA dans le cadre du bail de location de chasse.

Le conseil municipal approuve le programme de travaux sylvicoles 2019 ainsi modifié. Une consultation sera lancée pour obtenir des propositions tarifaires pour ces travaux.

### Droit de préférence forestier et de droit de préemption

- **Parcelles AI 10-11-12 (Combe Tachoux)** : la commission a rendu un avis favorable pour l'exercice du droit de préemption de la Commune et ainsi acheter ces parcelles de bois d'une surface de 1 ha 95 a 60 ca pour un prix de 29 500 €, étant entendu qu'elles jouxtes des parcelles communales. M. le Maire souligne que l'achat représenterait une dépense importante qui, pour l'instant, ne semble pas à la portée du budget communal. Le conseil municipal demande à connaître la valeur de ces parcelles et le comptage des arbres. Il prendra sa décision lors de la prochaine séance.
- **Parcelles AD 135-136 (Côte du Léal) et les parcelles AE 270-271 (Grands quartiers)** : selon la commission, ces parcelles n'ont aucun intérêt pour la forêt communale puisqu'elles ne la jouxtent pas. Le conseil municipal ne souhaite pas utiliser son droit de préférence.

### Vente de bois

Les parcelles 23 et 24, invendues aux ventes de Champagnole et Levier en 2018 suite à des offres inférieures aux prix de retrait définis, ont été vendues de gré à gré à la Scierie Chauvin à 58 €/m<sup>3</sup>.

La parcelle 48, qui n'avait pas reçu d'offres lors des ventes de Champagnole et Levier, est toujours en commercialisation.

## 2. Patrimoine : rétrocession de la parcelle AB 366 (parking de l'Abondance)

M. le Maire informe le conseil municipal que la place de l'Abondance, cadastrée AB 366, est actuellement la propriété de copropriétaires de l'immeuble de l'Abondance. Jusqu'à ce jour, la commune l'entretient comme toutes ses voiries et places communales. Une demande a été formulée par M. le maire lors de l'assemblée

générale du syndic de copropriété afin de rétrocéder cette parcelle à la Commune pour un euro symbolique. L'assemblée générale de copropriété s'est prononcée favorablement.

Le conseil municipal accepte également la rétrocession de la parcelle AB 366 pour un euro symbolique. Le transfert de propriété se fera par le biais d'un acte administratif. Tout pouvoir est donné à M. le Maire ou son représentant pour signer les pièces nécessaires.

### **3. Projets**

#### **Couverture de la passerelle du centre périscolaire et de l'école :**

##### **attribution de la maîtrise d'œuvre**

Le dossier DETR a été déposé et a fait l'objet d'un récépissé de dossier complet, ce qui autorise l'engagement du projet. M. le Maire propose donc de valider la proposition de maîtrise d'œuvre de l'architecte Georges LADOY pour un montant de 5 490 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer les pièces nécessaires au dossier.

##### **Réfection de parties de toiture de la mairie : attribution des travaux**

Comme pour le précédent dossier DETR, il a fait l'objet d'un récépissé de dossier complet. M. le Maire propose de valider le devis de l'entreprise GUILLEMIN d'un montant total de 35 397,44 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité, le devis.

##### **Point sur le projet de logements des personnes âgées avec l'OPH**

Une rencontre a eu lieu, ce lundi 4 février, avec Mme SILVA et M. BAILLY, de l'OPH du Jura afin de faire le point sur l'avancement du dossier. Le projet pourrait se traduire par la déconstruction du bâtiment actuel de la Maison Bourgeois, compliqué à réhabiliter pour obtenir des logements accessibles et économes en énergie et la construction de 6 logements environ sur une partie du terrain disponible. L'OPH du Jura solliciterait la mise à disposition du terrain. Des incertitudes sont encore d'actualité quant au coût du désamiantage et de la démolition. Le conseil municipal charge M. le Maire de relayer l'intérêt de la Commune pour le projet et l'accord de principe sur ce montage, tout en soulignant que si la Commune pourrait mettre à disposition les lieux, il n'est aujourd'hui pas envisageable que l'opération se traduise par une intervention financière de la Commune.

##### **Point sur le projet de rénovation de l'ancienne cure**

Le dossier de DETR a été déposé et des contacts ont été pris à ce sujet avec les services de la Préfecture. Le SIDEC du Jura travaux sur deux scénarios de projets : l'un en aménageant le rez-de-chaussée et le premier étage avec une micro-crèche et des locaux professionnels, et l'autre en ajoutant le dernier étage sous combles pour y ajouter des logements. L'étude du dossier se poursuit. Le Diocèse de Saint-Claude devrait prochainement faire une proposition de prix de vente pour les parties de bâtiments qui ne sont pas propriété de la Commune.

##### **Point sur l'étude pour une chaufferie bois**

M. le Maire relate son entretien avec le représentant de l'AJENA (association jurassienne pour l'énergie et l'environnement). Un projet de cahier des charges pour

le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation d'une étude sera rédigé par l'AJENA, suivant les indications de la Commune. Cette étude devrait permettre d'étudier la faisabilité technique et financière d'une ou plusieurs chaufferies bois et répondre ainsi à plusieurs questions : quels bâtiments (mairie-école, ancienne cure, poste...), quel type d'énergie (plaquettes bois ou granulés bois), quelle organisation (une chaufferie centralisée ou plusieurs petites chaufferies)...

#### **4. Intercommunalité**

##### **Syndicat des eaux de Bief-du-Fourg Petit-Villard : séance du 10 janvier**

Lors de cette assemblée, les points suivants ont été abordés :

- l'avancement des travaux de remplacement de la conduite de Bief-du-Fourg ;
- la hausse des tarifs de l'eau, passant à 1,20 € par m<sup>3</sup> à compter de la facturation 2018-2019 afin de faire face au surcoût de 27 000 € environ généré par les livraisons d'eau lors de la sécheresse ;
- les solutions possibles afin d'éviter une nouvelle pénurie d'eau en cas de sécheresse, avec l'hypothèse d'un raccordement en vente en gros au syndicat des eaux du Centre Est et/ou un nouveau forage.

**SIVOM** : Le comité syndical s'est réuni à Plénise le 28 janvier et a délibéré favorablement sur le projet du terrain synthétique.

**Avis sur la modification simplifiée n°3 du PLU de Mignovillard** : Le conseil municipal donne un avis favorable à cette modification simplifiée, engagée par la communauté de communes, à la demande de la Commune.

**Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura** : M. le Maire et M. le Maire délégué font le point sur les dossiers abordés au cours de la séance du 29 janvier dernier. Le compte rendu est disponible en mairie.

#### **5. Divers**

**Droit de préemption urbain** : M. le Maire fait part d'une vente pour laquelle la commune, par l'intermédiaire du 2<sup>ème</sup> adjoint au maire, n'a pas fait valoir son droit de préemption urbain : vente des p. ZE 85 et 87 (terrain constructible, rue de la Saugé).

**Grand débat national** : une réunion aura lieu sam. 23 février à 10h à la salle des fêtes.

**Réunion publique sur la fiscalité** : Une réunion publique sera organisée d'ici à fin mars sur cette question, en prévision du budget primitif 2019.

*Prochain conseil municipal : Lundi 4 mars 2019. La séance est levée à 23h.*



Le Maire,  
  
Florent SÉRRETTE